

Les risques professionnels chez LES FABRICANTS DE PROTHÈSES DENTAIRES

Etude réalisée par les équipes santé travail des services de prévention et de santé au travail en région Hauts-de-France :



En partenariat avec



Les fabricants de prothèses dentaires sont exposés à des risques chimiques liés à la particularité de leur activité notamment les matériaux utilisés (silice cristalline, alliages métalliques, résines, cires, ...) et les procédés de fabrication (fonte, coulée, polissage, ...).

Les substances chimiques sont susceptibles de pénétrer dans l'organisme par inhalation, contact avec la peau voire ingestion. Certaines sont à l'origine d'affections respiratoires ou cutanées, d'autres à l'origine de cancers pulmonaires.

Qu'en est-il des mesures de prévention en place pour préserver la santé des travailleurs ?

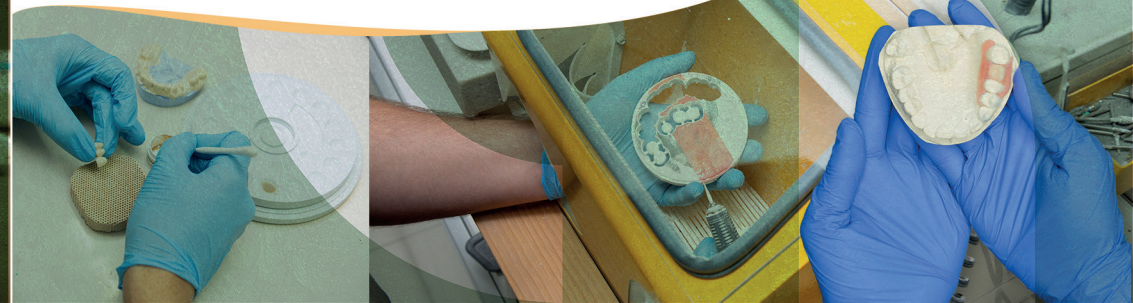
En 2023, des services de prévention et de santé au travail ont engagé une démarche commune d'évaluation du risque chimique et autres risques chez 49 fabricants de prothèses dentaires, aux différentes étapes de la fabrication.

Les mesures de prévention pour limiter les expositions des travailleurs ont été vérifiées et des conseils ont pu être fournis directement pendant les visites par les intervenants en prévention des risques professionnels des services de prévention et de santé au travail.

Les autres risques liés aux situations de travail ont également été étudiés tels que l'ergonomie posturale et visuelle, le risque infectieux ou encore les expositions aux infra-rouges, ultra-violet, brûlures et rayonnements électromagnétiques.

Cette action basée sur une méthodologie commune et concertée a permis d'établir une photographie grâce aux résultats collectifs pour un accompagnement et des conseils aux entreprises, par les services de prévention et de santé au travail.

Dec 2023



Des progrès ont été réalisés ces dernières années pour limiter les expositions à risque pour la santé

Les prothésistes utilisent des nouvelles technologies permettant de limiter les expositions au risque chimique et des efforts ont été réalisés concernant les dispositifs de ventilation, d'aspirations et de protection contre les poussières. Toutefois, les salariés utilisent encore des soufflettes et l'utilisation des masques FFP3 et d'aspirateurs avec filtre absolu peut être renforcée. Par ailleurs, un produit contenant du glutaraldéhyde est encore utilisé chez 4 fabricants de prothèses alors que son utilisation est interdite.

Fabrication de plâtre, résine et céramique

- Un captage à la source est en place sur les détoureuse et les scies pour les fabrications de modèles en plâtre mais l'utilisation de distributeurs ou de sachets pré dosés mérite d'être renforcée.
- L'utilisation des gants est respectée pour la fabrication de résine mais des chiffons sont encore utilisés chez certains prothésistes, ce qui accentue le risque de contamination.
- Le pinceau est privilégié pour l'application des céramiques mais la préparation des poudres pour les céramiques n'est réalisée dans une enceinte fermée que chez 9 fabricants.

Fonte, coulée, sablage, polissage, travaux de finition

- Les mesures de protections sont bien respectées dans la grande majorité des ateliers : rejet extérieur des fumées, injection de métal en vase clos, local dédié et équipé d'aspiration, maintenance régulière, équipement des box.

Ergonomie des postes de travail, protection infra-rouge et ultra-violets

- L'ergonomie visuelle est en place mais l'ergonomie posturale doit être prise en compte (sièges et repose pieds).
- La protection des infra-rouges n'est pas en place lorsque les fours ne sont pas isolés (écran, lunettes).
- Le risque de brûlure est en général bien maîtrisé.

Le risque infectieux

- La moitié des prothésistes n'utilisent pas d'armoires à double compartiment dans les vestiaires
- L'affichage de la conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang n'est pas suffisamment en place.

Quelques conseils

Choisissez des produits qui ne contiennent pas de substances dangereuses

Préservez la qualité de l'air du local de travail (aspirations à la source, VMC, ...)

Équipez les salarié(e)s de gants, lunettes de protection et masques et sensibilisez-les au bon usage de ces EPI

Adaptez des règles strictes à l'utilisation des chiffons (bac hermétique, ne pas le secouer, ne pas le laisser traîner sur le plan de travail, ...)

Définissez des règles d'hygiène strictes (se laver les mains régulièrement, ranger les vêtements dans les vestiaires dédiés, ne pas boire et ne pas manger au poste de travail, ...)

Formez vos salariés au risque chimique et aux bonnes pratiques de laboratoire

Utilisez des sièges et établis réglables pour éviter les postures contraignantes

Adaptez l'éclairage à l'activités en limitant les éblouissements et préférez les surfaces mates aux surfaces brillantes

Vous pouvez vous rapprocher de votre service de prévention et de santé au travail pour vous accompagner et analyser les risques liés aux situations de travail.

Quelles aides ?

L'Assurance Maladie - Risques professionnels - accorde des subventions aux TPE - PME pour les aider dans la prévention des risques professionnels dans leur établissement en finançant du matériel, des formations et/ou des diagnostics.

Une aide financière sera disponible sur 2024-2027 pour aider les entreprises à supprimer ou réduire les risques d'exposition des salariés aux polluants (silice cristalline, oxyde de zirconium, chrome, cobalt, nickel, méthacrylate de méthyle monomère ...) dans l'activité de fabrication de prothèses dentaires.

Les installations financées devront être conformes au cahier des charges défini par l'Assurance Maladies risques professionnels pour les dispositifs d'aspiration des polluants dans l'activité de fabrication de prothèses dentaires.

Vous pouvez également consulter le site [amelifr](http://amelifr.fr) afin de connaître les nouvelles modalités de dépôt de votre demande d'aide financière via votre compte AT/MP.

Votre service de prévention et de santé au travail est compétent pour vous accompagner

contact@asmis.net

